

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 27 (1990)  
**Heft:** 997

**Artikel:** Qui paie le prix de la lutte contre l'inflation?  
**Autor:** Lambelet, Jean-Christian  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1020357>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Qui paie le prix de la lutte contre l'inflation ?

Dans un récent numéro de *Domaine public*, André Gavillet se demande qui paie le prix de la lutte contre l'inflation. Pour chercher à y répondre, on commencera par constater qu'une fois un processus inflationniste déclenché, sa maîtrise passe pratiquement toujours par une diminution plus ou moins prolongée et profonde de l'activité économique. A ma connaissance, il n'y a en effet pas d'exemple d'une inflation soutenue qui ait pu être contrôlée sans un recul au moins relatif de l'activité économique.

Lorsque l'activité économique fléchit, cela a des conséquences au plan du revenu national et au plan de l'emploi. Le revenu national se compose de la rémunération des salariés (un peu plus des deux tiers du total), du revenu d'exploitation des indépendants (un peu plus de dix pour cent), du revenu de la propriété (environ vingt pour cent) et enfin des impôts directs frappant les entreprises déduction faite des intérêts de la dette publique (entre un et deux pour cent).

Pour toutes ces catégories, on dispose des chiffres de la comptabilité nationale. Si on en examine le com-

portement conjoncturel, on constate que rémunération des salariés, revenu des indépendants et revenus de la propriété versés (dividendes, intérêts) ont tous à peu près le même profil, mais qu'il y a une catégorie qui fluctue beaucoup plus que les autres: l'épargne des sociétés (ou «bénéfices non distribués» qui à l'heure actuelle représentent 6-7% du revenu national). Comme le graphique ci-dessous le montre, on a là une sorte d'amortisseur conjoncturel qui fait que les revenus touchés au titre du travail et de la propriété fluctuent sensiblement moins que le revenu national. Lorsqu'il y a un fléchissement de l'activité économique à la suite d'une politique anti-inflationniste, une partie de la baisse du revenu national sera donc absorbée par l'épargne des sociétés, après quoi la rémunération des salariés, les revenus des indépendants et les revenus de la propriété versés seront affectés de manière pratiquement égale.

Un mécanisme semblable existe pour l'emploi. Selon la méthode et la période de calcul, la variation conjoncturelle du nombre d'emplois en Suisse est entre deux et quatre fois

plus faible que celle du volume de la production. L'explication en est double. Pour les entreprises, des travailleurs formés représentent une manière de capital qu'elles ne sont pas sûres de retrouver si elles s'en séparent. Elles attendront donc souvent le plus longtemps possible avant de les licencier, pratiquant ainsi ce

qu'on appelle de la «thésaurisation de main-d'œuvre». Plus important encore est la réduction des horaires de travail ou, comme on dit chez nous, le chômage partiel. Par rapport à des pays (les USA, par exemple) où certains travailleurs — typiquement les plus anciens — restent employés à temps plein alors que d'autres se retrouvent au chômage intégral, la réduction des horaires de travail a pour effet de répartir plus également les conséquences d'un fléchissement de l'activité économique. Les raisons pour lesquelles les réductions d'horaire sont une pratique beaucoup plus répandue dans certains pays que dans d'autres peuvent tenir à des facteurs institutionnels (indemnisation ou non du chômage partiel) ou à des facteurs sociologico-culturels plus profonds. Quoi qu'il en soit, il existe clairement des mécanismes macro-économiques qui tendent à égaliser l'impact social des fluctuations conjoncturelles et en particulier de celles dues à la lutte contre l'inflation.

## Le monde est compliqué

Bien entendu, cela ne veut pas dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes et il n'est pas exclu qu'une analyse micro-économique plus fine révèle que certaines catégories socio-économiques (par exemple les travailleurs étrangers non qualifiés) sont plus exposées que d'autres. Mais cela montre peut-être que, dans ce domaine comme dans d'autres, il convient de se méfier des jugements à l'emporte-pièce et en particulier de celui qui voudrait que la lutte contre l'inflation se fait «naturellement» au détriment des travailleurs plus que des possédants ou des pauvres plus que des riches. Le monde est plus compliqué que cela.

Jean-Christian Lambelet

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Christian Lambelet est professeur au département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

Titre et sous-titre sont de la rédaction.

